

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE

Pôle bi-départemental Santé Environnement
Pôle Santé Environnement de la Gironde

Destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT - SYNDICAT DES EAUX LANGOIRAN

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE TABANAC

MONSIEUR LE DIRECTEUR - SUEZ EAU FRANCE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SYNDICAT LANGOIRAN

Prélèvement	00258736	Commune	TABANAC
Unité de gestion	0023 SYNDICAT LANGOIRAN	Prélevé le :	vendredi 09 février 2024 à 09h00
Installation	UDI 000459 LANGOIRAN	par :	LABO LDA 33 - MOUSSAOUI KARIMA
Point de surveillance	S 000001295 BOURG	Type visite :	D1
Localisation exacte	ECOLE - CUISINE - LEGUMERIE -		

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Aspect (qualitatif)	Rien à signaler			
Odeur (qualitatif)	Rien à signaler			
Saveur (qualitatif)	Rien à signaler			
Température de l'eau	13 °C		25	
Chlore libre	0,47 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,5 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES LDA33, PESSAC 3306

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00261962

Référence laboratoire : KM1/D1/00854/1

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0 UFC/mL			
Bactéries coliformes	0 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	0 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Coloration	<2,5 mg(Pt)/L		15	
Turbidité néphélométrique	0,46 NFU		2	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	7,5 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	997 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium d'origine naturelle	<0,01 mg/L		0,5	
FER ET MANGANESE				
Fer total	61 µg/L		200	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL				
Température de mesure du pH	17,0 °C			

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00258736)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Valeur de chlore élevée.

Signé à Bordeaux, le 23 février 2024

L'ingénieur d'études sanitaires

SABINE GIRAUD